



RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Mise à jour octobre 2019

Rouen, Ville engagée pour l'accessibilité
universelle

Table des matières :

INTRODUCTION	3
DONNEES GENERALES	3
UNE POLITIQUE HANDICAP VOLONTAIRE ET CONCERTEE	3
1^{ERE} PARTIE : ROUEN : UNE VILLE ENGAGEE POUR L'ACCESSIBILITE	5
A. RENDRE ACCESSIBLES LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE LA COMMUNE	5
<i>L'engagement de la Ville dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)</i>	6
B. LES ERP (COMMERCES, CABINETS, LOCAUX...) ENGAGES DANS UNE DEMARCHE D'ACCESSIBILITE	8
<i>Une Ville qui accompagne les gestionnaires d'ERP</i>	8
<i>Une Commission Communale d'Accessibilité</i>	9
C. ACCEDER A LA VOIRIE ET AUX ESPACES PUBLICS	10
<i>L'accessibilité de la voirie</i>	11
<i>Les répétiteurs sonores aux feux de signalisation</i>	11
<i>Le stationnement et l'occupation de l'espace public</i>	12
<i>Les espaces verts</i>	13
D. DES PARTENAIRES ASSOCIES A L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE	14
DES TRANSPORTS EN COMMUN ACCESSIBLES	14
DES LOGEMENTS ACCESSIBLES	15
2ND PARTIE : ROUEN : UNE VILLE INCLUSIVE	17
A. ÊTRE CITOYEN DANS LA VILLE	17
<i>Rendre l'information accessible</i>	17
<i>Agir pour l'accueil des publics</i>	17
<i>Pour tous les citoyens</i>	19
B. PERMETTRE L'ACCES A LA CULTURE, AUX LOISIRS ET AUX MANIFESTATIONS PUBLIQUES	19
LA VILLE PARTENAIRE	19
<i>Le Conservatoire</i>	20
<i>Les bibliothèques</i>	21
<i>Les sites patrimoniaux</i>	23
<i>Le théâtre de l'Étincelle</i>	24
<i>Le Festival Curieux Printemps porté par la Ville</i>	25
<i>Les manifestations publiques</i>	25
<i>Les clubs sportifs partenaires</i>	26
<i>La vie associative</i>	27
C. ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS	27
<i>La petite enfance</i>	27
<i>L'école</i>	29
<i>Le centre de loisirs :</i>	32
<i>Le Contrat Partenaires Jeunes (CPJ):</i>	33
D. LA VILLE ET SON PERSONNEL	34
<i>Des actions en matière de maintien dans l'emploi</i>	35
<i>Des recrutements en faveur de personnes en situation de handicap</i>	36
<i>Un accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap</i>	37
<i>Collaboration avec des Etablissements de Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA):</i>	37

<i>Du personnel formé</i>	38
<i>Au titre des prestations sociales</i>	38
<i>Une initiative du personnel en interne</i>	39
CONCLUSION	40

Préambule

Le rapport annuel est une obligation législative issue de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales.

Introduction

Données générales

Situé dans une boucle de la Seine, sur un territoire de 21,38 km² dont 306 hectares d'espaces verts, Rouen possède un patrimoine historique très riche. Certains quartiers ont une topographie accidentée, rendant la mise en accessibilité plus complexe. Rouen compte 112 596 habitants. Elle est Ville centre au sein d'une métropole de 499 169 habitants répartis sur 71 communes. (Données INSEE au 1/1/2019). La Ville accueille chaque année 2 millions de touristes.

Une politique handicap volontaire et concertée

La Ville de Rouen a fait le choix de s'appuyer sur La Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) et ses membres pour mener à bien sa politique en matière de handicap.

Que dit la loi ?

C'est la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui définit nos obligations en la matière.

La création d'une Commission Communale Pour l'Accessibilité a été rendue obligatoire par la Loi (art. L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour les communes ou intercommunalités de plus de 5000 habitants. Elle a été mise en place dès 2007, sur la commune.

Les missions de la CCPA :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal,
- émettre toutes les propositions utiles à l'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,

- dresser une liste publique par voie électronique, des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public, (IOP) accessibles ou en cours de mise en accessibilité, des secteurs publics et privés.

Qui sont les membres ?

- ❖ Elle est présidée par l'Adjointe en charge des personnes en situation de handicap.
- ❖ Les associations représentées à cette commission en 2018 sont:

Association Française contre les Myopathies (AFM)
 Association des Paralysés de France (APF)
 Association Spina-Bifida et Handicaps associés (ASBH)
 Cercle Rouennais Entente et Ecoute (CREE)
 Association nationale des maîtres de chiens-guides d'aveugles (ANMCGA)
 Union Nationale des Masseurs Kinésithérapeutes Aveugles et Malvoyants (UNAKAM)
 Association Valentin Haüy (AVH)
 Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH 76)
 Association Handisup
 Association Socio Culturelle des Sourds de Rouen et de la Région (ASCSRR)
 Association BB Bulle
 Association Handisport
 Centre Normandie Lorraine (CNL)
 Association Un rêve pour Arthur
 Association Héro Family

- ❖ Des agent.es de la Ville ou de la Métropole qualifiés sur les sujets traités.

La Ville de Rouen a choisi de faire de la CCPA un organe de concertation en :

- ⇒ Permettant à toutes les formes de handicap et tous les âges d'être représentés
- ⇒ Etant un espace de dialogue, de partage, d'échange, d'information
- ⇒ Favorisant l'apport d'expertise d'usage afin d'enrichir les projets
- ⇒ Représentant la diversité des usages en matière de mobilité réduite
- ⇒ Etant un lieu d'écoute sur les difficultés rencontrées par les usagers au quotidien

La CCPA se réunit plusieurs fois par an en réunion plénière.

En 2018 :

Ville de ROUEN

3 avril: point sur les nouvelles modalités en matière de stationnement, point sur l'avancée de l'Ad'AP de patrimoine de la Ville

30 mai: présentation du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA)

5 décembre: présentation par la Métropole des travaux réalisés dans la rue aux Ours, retour sur les difficultés d'accessibilité rencontrées lors des travaux de voirie, mise en place d'un groupe de travail pour l'Armada 2019 Temps de recueillement en hommage à Mme Chalain (représentante CREE)

En 2019 :

4 mars: Armada : Information sur l'événement, point sur les accès, parkings, espace...Echange et questions

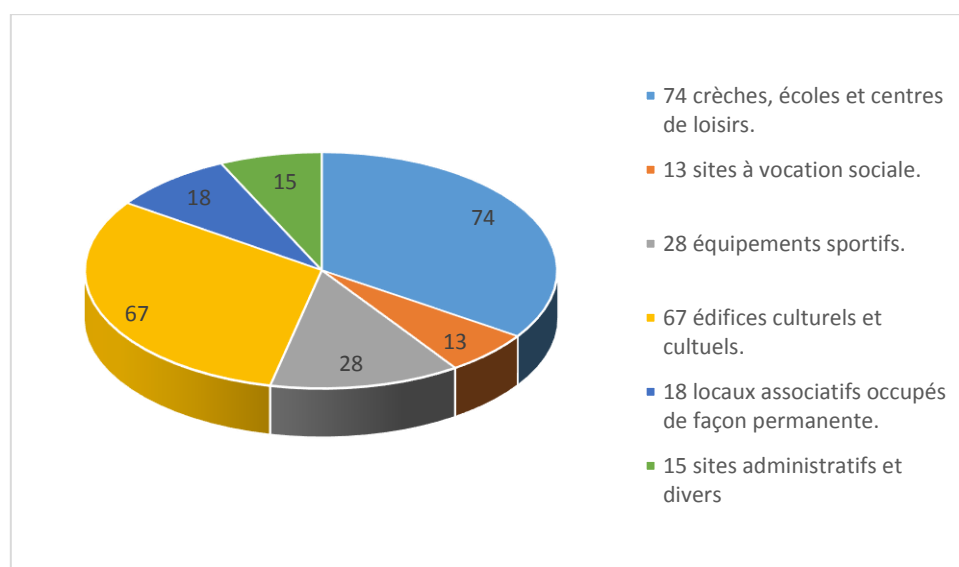
17 mai: point sur l'accessibilité de l'Armada

8 novembre: point sur le stationnement, présentation du rapport annuel de la CCPA

1^{ère} partie : Rouen : une Ville engagée pour l'accessibilité

A. Rendre accessibles les Etablissements Recevant du Public (ERP) de la commune

Chiffres clés :
225 sites



- 13 classés Monuments Historiques
- Des bâtiments du XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle
- La plupart des écoles ont été construites entre 1932 et 1970
- 45 bâtiments ont été construits entre 1970 et 2000

→ 6 bâtiments accessibles en 2015

→ Fin 2019, plus de 40 bâtiments rendus accessibles

L'engagement de la Ville dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Qu'est-ce qu'un Agenda d'Accessibilité Programmée ?

C'est un outil de stratégie patrimoniale adossée à une programmation budgétaire sur 9 ans (3 X 3 ans).

La stratégie de l'Ad'AP de patrimoine a été élaborée, en concertation avec la CCPA et les différentes Directions suite au diagnostic des bâtiments, réalisé en 2015.

	1^{ère} période 2016-2018	2^{ème} période 2019-2021	3^{ème} période 2022-2024
Année 1	2 162 000 € TTC dépensé	3 088 000 € TTC	3 088 000 € TTC
Année 2			
Année 3			

L'Ad'AP de la Ville a été approuvé par le Conseil Municipal du 11 juillet 2016 et entériné par l'arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2016.

Répartition financière :

Le montant de travaux inscrit au budget 2019 est de 1 655 000 € TTC.

Tous les types de handicap sont pris en compte dans cette mise en accessibilité.

Les travaux présentant le meilleur rapport accessibilité/confort d'usage/coût ont été privilégiés.

Les travaux de mise en accessibilité des ERP de la Ville pour 2018 étaient répartis comme suit :

Opérations principales programmées de mise en accessibilité	Type de travaux
Groupes scolaires Pépinières St Julien, Cavelier de la salle, les sapins, écoles Maupassant, Legouy, Crèche Graine de vanille	Etudes, sanitaires, rampes, portes, escaliers
Gymnases Dévé, Cottonniers, Thuilleau, stade Mermoz	Etudes, vestiaires, sanitaires, portes, rampe extérieur
Hôtel de Ville, centre administratif Châtelet, mairie Pasteur, centre Delbo	Sanitaires, escaliers
Centre Malraux, Maison du plateau, Maisons de quartier Saint Sever, Chartreuse de la rose, Saint Clément, Ouest, centre Texier, centre Dubellay, Front de Seine	Etudes, sanitaires, escaliers, portes, rampe
19 ascenseurs	Mise aux normes
Achat de boucles magnétiques pour les accueils	

✓ **L'objectif de la stratégie patrimoniale pour la 1^{ère} période de l'Ad'AP est atteint.**

Ainsi sont accessibles, par quartier :

- ⇒ un groupe scolaire accessible afin qu'un enfant en situation de handicap moteur puisse effectuer toute sa scolarité, de la maternelle au CM2, dans un même groupe scolaire
- ⇒ un accueil petite enfance
- ⇒ un gymnase
- ⇒ une maison de quartier
- ⇒ cinq bibliothèques sur sept entièrement accessibles
- ⇒ des logements dans les Résidences pour Personnes Agées accessibles

Principaux bâtiments mis en conformité sur la 1^{ère} période :

- Les groupes scolaires: Debussy, Balzac, Pépinières St Julien, Sapins élémentaire ainsi que les écoles Graindor, Messier et Claudel
- Les crèches Terre Adélie, Terre des Enfants, Île aux trésors, les Cigognes
- Les gymnases Dévé, Lenglen, stade Mermoz
- La piscine Boissière
- Les Maisons de quartier Cavelier de la salle, île Lacroix, Poterat, rotonde
- Le cimetière de l'ouest

- Le centre Municipal Charlotte Delbo
- L'Abbatiale St Ouen et l'église Ste Jeanne d'Arc
- La Maison St Sever et la Halle aux toiles
- Les bibliothèques Parment, Châtelet, Grand'mare, St Sever
- La mairie St Sever,

Opération programmée de mise en accessibilité sur 2019 :

Poursuite des travaux	Ecole Maupassant (ascenseur) et réfectoire Rotonde (sanitaires PMR XXL)
	Gymnases des Cotonniers (ascenseur)
	Centre Malraux (sanitaires, élévateur)
	Maison de quartier Saint Clément, chartreuse de la rose, écoles Legouy-Kergomard, gymnase Thuilleau, centre Texier
Travaux débutants en 2019	Maison des jeunes Jules Ferry, halte-garderie les explorateurs, Relais info famille Groupe scolaires Lion-Bimorel, Rameau, Centre de loisirs Salomon (études) ...

Un travail en lien avec la Métropole pour une cohérence dans le cheminement :

Les voiries sont gérées par la Métropole depuis janvier 2015. Pour assurer la cohérence du cheminement, les services de la Ville et de la Métropole travaillent ensemble afin que les abords des bâtiments rendus accessibles le soient également.

B. Les ERP (commerces, cabinets, locaux...) engagés dans une démarche d'accessibilité

Chiffres clés pour l'année 2018:

3810 cases (commerces, cabinets, études ...) à Rouen

8^{ème} pôle commercial français

845 000 personnes font leurs achats à Rouen

Service accessibilité :

2500 appels ou visites au service accessibilité handicap

297 dossiers instruits

Une Ville qui accompagne les gestionnaires d'ERP

Une page explicative, mise à jour régulièrement, est en ligne sur le site de la Ville afin d'apporter des informations sur l'accessibilité aux commerçants et professions libérales. Des liens permettent de télécharger les formulaires et d'accéder à de la documentation.

Tout demandeur de terrasse devra être en règle avec les obligations en matière d'accessibilité, 1m 40 de circulation devra être respecté.

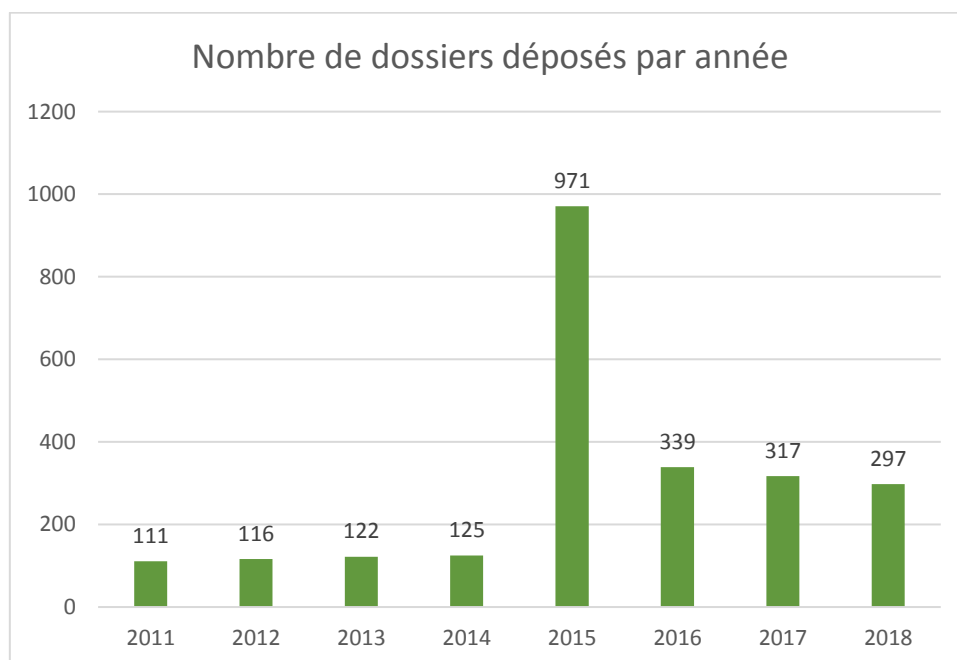
Une Commission Communale d'Accessibilité

Elle vérifie la conformité en matière d'accessibilité. En 2018, 297 dossiers ont été reçus et instruits ; 283 sont passés en commission ; 14 demandeurs ont choisi de ne pas donner suite à leur projet ou ont préféré redéposer un dossier plus complet.

- ⇒ 153 dossiers de demandes de permis de construire, d'autorisations de travaux et de déclarations préalables ont été étudiés par la Commission Communale d'Accessibilité, 13 ont reçu un avis défavorable,
- ⇒ 130 dossiers relevant de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (demande de dérogation, Ad'AP), ont été instruits par la Ville, 33 ont reçu un avis défavorable,

La Commission Communale d'Accessibilité, chargée de donner un avis sur les dossiers relevant de ses attributions, se réunit une fois par mois.

Evolution par année du nombre de dossiers déposés pour instruction en matière d'accessibilité :



Chiffres au 1^{er} mars 2019

En France :

252 098 Ad'AP déposés

En Seine-Maritime :

10 944 ERP entrés dans le dispositif dont 4 698 Ad'AP déposés

A Rouen :

A ce jour et depuis 2015 plus de 2 100 dossiers déposés

Plus de 600 déclarations sur l'honneur d'être en accessibilité

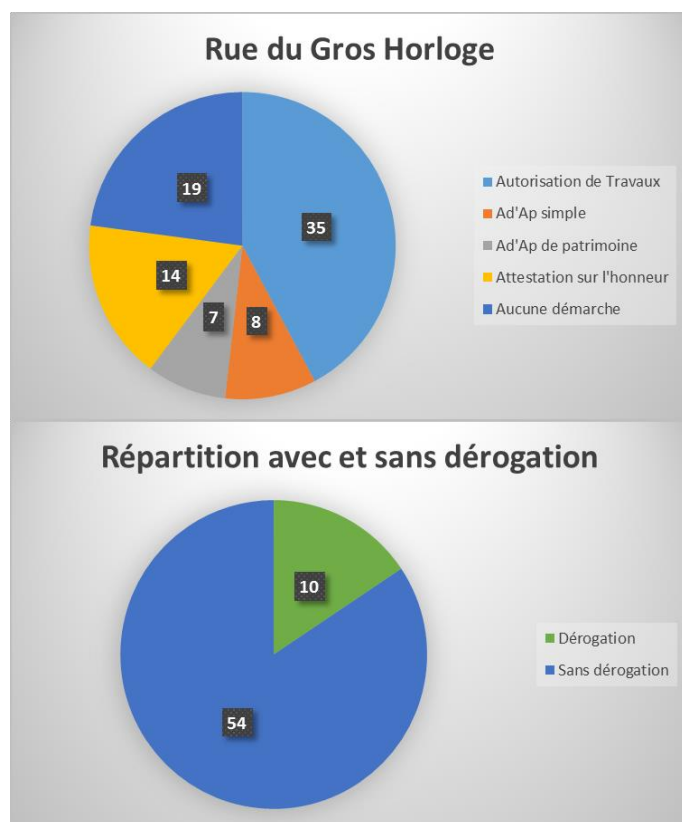
Plus de 60 Adap de patrimoines déposés (comportant plusieurs ERP)

Soit plus de 2 700 ERP entrés dans le dispositif

La liste établie par la Préfecture, des ERP déclarés accessibles ou ayant déposés un Ad'AP, est en lien sur Rouen.fr rubrique « ERP accessible ».

A titre d'exemple, la rue du Gros Horloge :

Cette étude a été réalisée entre avril et mai 2019 sur l'accessibilité des commerces rue du Gros Horloge par une étudiante en stage dans le service.



A noter que certains commerces qui apparaissent dans « aucune démarche » sont néanmoins accessibles car ils ont omis de se déclarer comme tel auprès des services de la Préfecture.

C. Accéder à la voirie et aux espaces publics

Depuis le 1^{er} janvier 2015 la gestion de l'espace public routier a été transférée à la Métropole Rouen Normandie. L'avis de la Ville est pris en compte lors d'opérations d'aménagement.

L'accessibilité de la voirie

Chiffres clés :

210 km de voies de circulation

10 km de voies piétonnes

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) élaboré par la Ville, a été approuvé lors du Conseil Municipal du 22 février 2016. La Métropole Rouen Normandie est en charge de mettre en œuvre ce PAVE, le budget dédié étant inscrit à son Plan Pluriannuel d'Investissement. Néanmoins, la CCPA reste associée dans le cadre du comité de pilotage. Les échanges débutés en 2013 ont permis de définir des axes prioritaires et secondaires.

Des visites de terrain se poursuivent pour permettre aux associations d'exposer leurs difficultés et aux agents métropolitains d'expliquer les contraintes techniques rencontrées afin de trouver des solutions pertinentes, comme ce fut le cas, par exemple, le 15 octobre, avec une visite dans le quartier Saint Clément rive sud, suivie d'une réunion plénière le 28 janvier 2019.

Opérations principales réalisées dans le cadre du PAVE en 2018/2019 :

Mise en accessibilité et sécurisation de traversées :

- Rue Louis Poterat
- Carrefour rues Saint Julien/Masséot Abaquesne
- Carrefour rues Saint Julien/Chanzy
- Carrefour rues L Pinel/Lecuyer
- Avenue Jacques Chastellain

Fin 2019, les traversées du carrefour rues Saint Julien/Europe et rue Dumont d'Urville seront également traitées.

Prochainement, trois quartiers historiques et touristiques (Musées, Seine-Cathédrale, Vieux Marché) seront rendus totalement accessibles dans le cadre du projet « Cœur de métropole ».

Les répéteurs sonores aux feux de signalisation

A chaque reprise d'aménagement de carrefour équipé de feux, la Métropole, installe des dispositifs sonores au niveau des traversées piétonnes.

Les dispositifs sont bi-bandes, c'est-à-dire qu'ils répondent à la fréquence de la nouvelle norme NF S 32002 (868,3 mhz) et de l'ancienne (224 mhz).

A titre d'exemple la nouvelle ligne du T4 a été équipée de ces dispositifs sonores.

⇒ Mise à disposition de télécommandes permettant d'activer le signal sonore :

Depuis juillet 2014 les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir une télécommande à l'accueil de la Mairie de Rouen, consulter le plan et la liste des carrefours équipés sur le site Rouen.fr.

Le stationnement et l'occupation de l'espace public

Au 1er janvier 2018, la Loi sur la dépenalisation du stationnement payant est entrée en vigueur. Concertée en amont, la CCPA continue d'échanger régulièrement sur la thématique du stationnement sur le territoire de la Ville.

A noter :

570 places de stationnement PMR sur 15 000 places matérialisées soit 3,8% des emplacements

Répartition homogène sur le territoire

Gratuité de 12h sur toutes les places payantes par arrêté municipal

Gratuité de 48h sur toutes les places PMR

Sur les emplacements « quart d'heure gratuit » tout dépassement entraîne le paiement du Forfait post stationnement y compris pour les titulaires de la carte « mobilité inclusion » ou de la carte européenne de stationnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, afin de bénéficier de la gratuité de 12h sur les places payantes, les titulaires d'une carte « mobilité inclusion » ou de la carte européenne de stationnement en cours de validité peuvent signaler le stationnement de leur véhicule via une application téléchargeable gratuitement. Chaque demandeur doit fournir les justificatifs suivants :

- pièce d'identité
- carte « mobilité inclusion » ou carte européenne de stationnement en cours de validité
- attestation MDPH
- deux numéros de téléphone mobile (maximum) afin qu'ils soient intégrés dans le système de contrôle
- deux immatriculations préférentielles afin qu'elles soient intégrées dans le système de contrôle

En cas de problème, vous pouvez écrire à : info.voirie@rouenpark.com

Une volonté politique de verbalisation des contrevenants afin de privilégier l'accessibilité de tous :

- ⇒ Des points identifiés comme sensibles pour la circulation des personnes à mobilité réduite surveillés par la brigade du centre-ville de la Police Municipale
- ⇒ Des points hebdomadaires avec la Cellule occupations commerciales pour suivre ces dossiers (conformité, verbalisations, retraits d'autorisations...)
- ⇒ Des rappels à l'ordre pour dépassements de périmètre de terrasse ou de chevalet dangereusement positionné (même remarque)

A savoir : en cas de problème, la police municipale est joignable au 02 35 07 94 80 du lundi au samedi de 7h à 22h.

Les demandes en matière de création de places spécifiques sont étudiées avec attention.

Les espaces verts

Les aménagements :

L'accessibilité est prise en compte lors des créations ou réaménagement de ces espaces, à titre d'exemple :

Depuis le printemps 2019, les serres du Jardin des Plantes sont entièrement accessibles. Les remarques émises en amont par les associations en matière d'accessibilité ont été prises en compte dans le projet.

Dans le square Jules Ferry, un cheminement accessible a été créé afin d'accéder à la salle polyvalente du Mont Gargan, une rampe permettant d'accéder au local complétera prochainement ces travaux.

Rive gauche, l'accessibilité des berges se poursuit avec l'aménagement de la partie Bassin aux Bois.

Et dans le cadre de Cœur de Métropole, un jardin a été créé place de la Cathédrale. D'autres travaux sont prévus comme l'espace place de la Haute vieille tour et Gaillarbois, accroissant ainsi le nombre d'espaces verts accessibles.

D. Des partenaires associés à l'accessibilité de la Ville

Des transports en commun accessibles

(Données de la Métropole)

La compétence transport relève de la Métropole Rouen Normandie. Celle-ci a déposé, au premier semestre 2016, un Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP).

⇒ Des stations accessibles:

Toutes les stations TEOR et Metro ainsi que les arrêts de bus les plus fréquentés sont aménagés afin de faciliter leur accès à tous : ascenseurs, escalators, largeur des quais, revêtements, bandes podotactiles, rehaussement des plates-formes, rampes d'accès, pictogrammes au sol, afficheurs lumineux, informations sonores à l'aide d'une télécommande... Sur Rouen, 247 arrêts ont été définis comme prioritaires.

Toutefois, certains ne pourront être mis en accessibilité à cause d'une Impossibilité Technique Avérée (ITA). Ils présentent soit une pente et/ou une largeur insuffisante et/ou un devers dans une des deux directions.

Cette année, 21 nouvelles stations ont été rendues accessibles comme Cherbourg, Louis Poterat, CAF, Place Saint-Paul, Cauchoise, Gare-Rue Verte, Orléans, Belges, Vieux Marché, Beauvoisine, Stade Diochon en plus des stations de la nouvelle ligne T4.

⇒ Des véhicules accessibles:

Tous les véhicules circulant sur le réseau Rouennais, TEOR, Métro, lignes FAST et bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Chaque véhicule est équipé de boutons d'ouverture en relief, revêtements intérieurs et barres de maintien en couleurs contrastées, palette d'accès, emplacement réservé au fauteuil roulant et interphone dédié (bus et TEOR), valideurs accessibles, messages sonores relayés par bandeaux lumineux défilants, information avec police de caractère lisible et de taille appropriée...

Un service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR), à destination des résidents de la métropole ne pouvant utiliser les autres moyens, est disponible après avis positif de la commission.

Il est également possible de recevoir un message d'alerte par SMS ou email en cas d'indisponibilité d'un ascenseur ou d'un escalator. Un dispositif de signalement des problèmes d'accessibilité ainsi qu'un guide de l'accessibilité est à disposition des usagers.

⇒ Des conducteur.trices formés :

Les conducteurs reçoivent une formation sur le handicap physique. Une formation sur le handicap visuel est en cours.

Si néanmoins vous constatez une situation entravant l'accessibilité aux transports collectifs urbains organisés par la Métropole vous pouvez remplir une fiche de signalement à l'adresse ci-dessous :

<https://www.metropole-rouen-normandie.fr/fiche-signalement-accessibilite-transports-commun>

Des logements accessibles

Tableau récapitulatif des bailleurs sociaux ayant répondu:

	Nombre de logements	Non accessible	Accessible « canne »	Accessible « fauteuil »	Visuel /mental	visuel	Visuel / auditif
Rouen Habitat	7751	3896	3086	769	782	967	0
Immobilière Basse-Seine	2498	872	40	1586	1384	761	610
Logiseine	1621	449	858	314	259	259	0
Habitat 76	679	157	522	369			
CDC Habitat (ex La plaine Normande)	788		760	580 dont 121 adaptables ou adaptés			
ICF habitat	584	493	51	40		40	*
Quevilly habitat	436	170	33	233	121	121	*
Logéo	119		55	64	119	64	119
Logéal	143	37	7	99	53	0	148
Le foyer du toit familial	81	10	0	71	71	71	5

SA HLM région d'Elbeuf	64	59	5	0	0	64	0
Propriété Familiale Normandie	17	17					17
Logirep	49	48	1	0			
Seine Habitat	1	1					

Légende :

- Non accessible : escalier > 3 marches et/ou pente > 5% ou sans ascenseur si étage
- Accessible « canne » : escalier extérieur de 1 à 3 marches et/ou pente ≤ 5% et si étage, porte ascenseur < 80cm et/ou cabine < 1x1.25m
- Accessible « fauteuil » : pente ≤ 5%, passages d'au moins 90 cm, porte ascenseur ≥ 80cm et cabine ≥ 1x1.25m si étage
- Visuel et mental : prise en compte des contrastes visuels (portes, murs, sols...) et de la signalétique, dans les parties communes, afin de faciliter le repérage
- Visuel : escaliers équipés de bandes d'éveil de vigilance, mains courantes, repérage de la première et dernière contre marche et des nez de marche
- Auditif et visuel : présence de détecteurs de fumée, visuels et sonores

* Dispositif visuel pour détecteur incendie, installé sur demande

2nd partie : Rouen : une Ville inclusive

La Ville porte une attention particulière à la vie de tous ses citoyen-nes qu'il s'agisse de l'accès aux démarches administratives, aux loisirs, à la culture, à l'accueil de l'enfant...

A. Être citoyen dans la Ville

Au sein des Conseils de quartiers, une commission thématique sur la mobilité en ville mène une réflexion sur différents sujets et en particulier sur l'accessibilité de l'espace public.

Données clés :

Des bureaux de vote 100% accessibles pour tous les handicaps

Un site internet répondant aux critères d'accessibilité

Rendre l'information accessible

Le magazine support de communication, Rouen Mag, est transcrit en braille. A chaque numéro et dès la semaine de parution, une cinquantaine de magazines, traduits en braille, sont livrés gratuitement. Cette version est également disponible à la bibliothèque Saint Sever.

L'application pour smartphones de la Ville de Rouen est accessible à tous en particulier aux personnes déficientes visuelles.

Le site internet de la Ville répond aux recommandations du WCAG 2.0. (Web Content Accessibility Guidelines). Ce sont des principes et règles destinés aux concepteurs web, afin de permettre l'accessibilité facilitée des contenus aux personnes présentant un handicap. Des personnes en situation de handicap (visuel ou mental) ont fait partie de la cohorte de testeurs pour le site de la Ville.

Des informations, ainsi qu'un plan, relatif à l'accessibilité des toilettes publiques sont également en ligne.

Agir pour l'accueil des publics

Une majorité des personnels d'accueil ont à ce jour été formés aux questions liées à la situation de handicap. Cette sensibilisation se poursuit (Cf. du personnel formé).

Une signalétique efficace dans tous les bâtiments :

Un travail sur la signalétique à l'Hôtel de Ville, auquel sont associés des usagers en situation de handicap, est en cours. L'objectif est de le décliner dans tous les bâtiments communaux. La Ville souhaite répondre aux critères d'apposition du pictogramme S3A (Symbole d'Accueil, d'Accompagnement, d'Accessibilité) en faveur des personnes en situation de handicap mental. Ce pictogramme signale les lieux, les services, les produits...accessibles à tous ceux qui ont des difficultés pour se repérer et s'orienter.

Des boucles à induction magnétique, pour faciliter la communication :

La Ville est en cours d'installation de boucles à induction magnétique (BIM) sur ses différents guichets d'accueil physique. Ces appareils permettront aux personnes appareillées de mieux entendre leur interlocuteur. Les personnes non appareillées pourront également, grâce à un combiné, utiliser l'appareil. En parallèle, le personnel est sensibilisé à l'utilisation de ce matériel.

Un interprétariat en Langue des Signes Française (LSF) en cas de besoin :

Afin de faciliter les échanges entre les usagers et ses services municipaux, la Ville finance l'interprétariat en LSF sur rendez-vous. Chaque année, les vœux du Maire sont traduits. La Ville réfléchit actuellement aux moyens à mettre en place pour l'accueil des usagers utilisant la LSF.

Une permanence d'écrivain public pour aider à lire ou rédiger un courrier :

Une dizaine d'écrivain.es publics bénévoles de l'association AGIRabcd réalisent des permanences hebdomadaires au sein de la Mairie de proximité du Châtelet, de la Maison Saint-Sever, du Centre Communal d'Action Sociale et du Centre socio-culturel Simone Veil. En 2018, 560 rouennais ont été accueillis lors des 89 permanences.

Un engagement dans la réalisation de documents en Facile À Lire et à Comprendre (FALC) :

Ce langage est basé sur quelques principes visant à simplifier le vocabulaire utilisé, et à l'illustrer si besoin par des images ou des pictogrammes.

La Ville émet des documents (affichage des bureaux de vote, flyers culturels...) en FALC qui portent le logo « facile à lire ». Depuis 2015, le rapport annuel d'accessibilité est traduit en FALC et consultable sur le site internet de la Ville, Rouen.fr.

Une aide pour faciliter l'audition, le système « Twavox » :

Afin de faciliter l'accès à ses manifestations (conférences, mariages...), la Ville a fait le choix d'équiper avec un système portatif les salles de l'Hôtel de Ville : système dit « Twavox ». Il s'agit d'une solution d'assistance audio,

via un smartphone pour les personnes malentendantes ou malvoyantes, proposée par la société ESII. Il est disponible sur demande.

En cas de besoin lors de leur visite, un fauteuil de transport est également à disposition des usagers, à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Pour tous les citoyens

Des bureaux de vote 100% accessibles :

Tous les bureaux de vote sont 100% accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des tables à hauteur réglable ont été acquises : ainsi les fentes des urnes sont positionnées à 0,80 cm de haut. Depuis les élections d'avril 2017, la signalétique est réalisée en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour faciliter l'accès à tous les citoyens. Les Président.es et le personnel communal sont sensibilisés, au préalable, à l'accueil d'électeur.trices en situation de handicap.

Bénéficier d'un abattement sur la taxe d'habitation :

En séance du 21 avril 2015, le Conseil Municipal a voté un abattement spécial en faveur des personnes handicapées à hauteur de 10 %

B. Permettre l'accès à la culture, aux loisirs et aux manifestations publiques

La volonté de la Ville est de permettre à tous les citoyen.nes l'accès aux différentes manifestations, aux loisirs et à la culture. Un groupe de travail a été mis en place au sein des services de la Ville pour réaliser un accès le plus inclusif possible.

La Ville partenaire

La Ville est partenaire de différentes manifestations organisées sur son territoire, à titre d'exemple :

- Lors de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, le 2 avril 2018, l'Hôtel de Ville a été éclairé en bleu (couleur de l'autisme)
- En septembre, le pavillon XVIIème du Jardin des Plantes a accueilli une lecture bilingue LSF de poèmes par B. Baumié dans le cadre de poésie dans la rue
- La journée de la Vue est accueillie chaque année en octobre dans la galerie et la salle des mariages à l'Hôtel de ville. L'objectif étant de sensibiliser aux problèmes de vue tout en proposant des dépistages

- A l'automne 2018, en ouverture du Festival Chants d'elles, la Ville a accueilli dans les salons de l'Hôtel de Ville, le spectacle « Ulysse, maudis sois-tu ». La compagnie Albaricate a conté l'odyssée d'Ulysse en chansons françaises tout en les signant en LSF
- En décembre 2018, l'Hôtel de Ville a accueilli l'exposition bouchons 276, mettant à l'honneur le travail des bénévoles de l'association par une galerie de portrait signée A. Masschelin. Depuis 2003, l'association a récolté 2 620 tonnes de bouchons, ce qui a permis de verser 600 000 € à 667 bénéficiaires
- Le 27 mars 2019, les salons de l'Hôtel de Ville ont accueilli une journée d'information, de rencontre et d'échange sur l'autisme en partenariat avec le Centre Ressource Autisme de Normandie et en présence d'une vingtaine de stands partenaires. Le public était nombreux au rendez-vous
- Dans le cadre du Festival Vibrations se déroulant au Jardin des plantes en fin d'été, la Ville a organisé une visite avec interprétation LSF

Le Conservatoire

L'accès aux pratiques artistiques, pour les publics dits « empêchés » est un des objectifs majeurs pour le Conservatoire.

Permettre l'intégration au sein des cursus :

Une dizaine de personnes en situation de handicap (handicap moteur, trisomie, troubles autistiques, déficience visuelle...) sont accueillies au sein des classes du Conservatoire.

Accueillir des ateliers théâtre :

Une vingtaine de jeunes de l'Association TEAM (Technique Educative, Accompagnement et Médiation), association pour l'insertion sociale et professionnelle en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap, sont accueillis, tous les samedis matins, dans les studios de répétition.

Les « Samedis du possible » :

Des ateliers de pratiques artistiques croisés et mixtes pour personnes valides et non valides ont été organisés lors de huit samedis dans l'année 2017/2018 (20 à 25 participants) et un rendez-vous final pour projeter le film des réalisations (musique, théâtre, danse, vidéo, marionnettes)
En 2018/2019, deux rencontres de ce type ont eu lieu.

Réaliser un travail d'accompagnement et d'accueil :

Avec l'Institut Médico-Educatif « l'Envol » de Bois-Guillaume, un groupe d'enfants a pu participer à 10 des séances de découverte musicale et sonore organisées au sein du Conservatoire.

Des jeunes de la section SEGPA (Section d'Enseignement Général Adapté) du collège Fontenelle ont réalisé au Conservatoire, un enregistrement d'un rap qu'ils ont écrit.

Faire rayonner les pratiques :

Grace à son expérience, le Conservatoire échange et partage avec d'autres sur ses pratiques :

- En étant centre-ressource dans le domaine de la musique et du handicap : conseils, orientation professionnelle, tutorat dans le cadre de formations universitaires ou professionnelles, mémoires de fin d'étude...
- En encadrant des stages de formation sur le thème de « l'adaptation de sa pédagogie aux publics en situation de handicap » au Centre National de Formation de la Fonction Territoriale (CNFPT)

Les bibliothèques

Les prêts :

Les collections s'enrichissent régulièrement en DVD, en CD textes lus et en livres en grands caractères. Des moyens (tablettes, E book...) sont mis à disposition afin de toucher le plus grand nombre. Les ouvrages peuvent être empruntés sur réservation et restitués dans n'importe quelle bibliothèque.

Quelques chiffres :

Collections réservées aux personnes bénéficiant de l'exception au droit d'auteur (publics défini par la Loi : handicap mental, handicap moteur, handicap sensorielle, troubles dys,...)

- 199 CD audio au format Daisy
- Plus de 20 000 livres audio numériques au format Daisy via un partenariat avec la Médiathèque Valentin Haüy
- 2282 documents en braille
- 2 lecteurs Victor Stratus (dont 1 en prêt)

Collections pour tous :

- 2813 documents en grands caractères
- 1761 livres audio

- 58 liseuses numériques avec ebook
- 2 vidéos agrandisseurs dans les bibliothèques Saint-Sever et Grand'Mare
- Prêt de loupe
- 6 plateformes d'auto-formation (bureautique, orthographe, apprentissages, soutien scolaire, informatique, langues étrangères,...)
- « Le Kiosk » : presse et magazine à lire en ligne
- Mise en place d'un fonds de documents « Facile à lire » (publics visés : troubles dys, non-francophones...)

Une convention de partenariat avec l'Association Valentin Hauÿ, dans le cadre du projet « Agir pour la lecture : DAISY dans votre bibliothèque », signée en 2014 permet de renforcer et de moderniser l'offre destinée aux personnes déficientes visuelles au sein des bibliothèques. Elle donne accès à la médiathèque virtuelle « Éole » de l'AVH.

Un partenariat avec l'Institut national des jeunes aveugles permet l'accès à un catalogue de livres en braille.

Le personnel accompagne si besoin les usagers, pour télécharger des documents audio Daisy, pour se familiariser avec l'utilisation des liseuses ou aider au choix d'un ouvrage en braille...

Les médiations :

La Ville a la volonté d'être au plus proche du public dit « empêché ». A titre d'exemple des médiations sont réalisées auprès de public en situation de handicap ne pouvant accéder aux bibliothèques ou à la lecture.

- ⇒ Accueils de classes « en braille et en noir » à la bibliothèque Saint Sever
- ⇒ Médiation aux ateliers Sainte-Claire à raison de deux séances par mois
- ⇒ Médiation à la crèche Graffiti's à raison d'une séance par mois
- ⇒ Accueils de groupes de personnes âgées (EPHAD, 3^e âge)
- ⇒ Médiation dans deux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes à raison d'une séance par mois
- ⇒ Ateliers d'écriture au CHU
- ⇒ Accueils de groupes d'associations du champ médico-social
- ⇒ Participation à la journée de sensibilisation auprès des écoles

La programmation culturelle :

Cette année la programmation a fait la part belle à la mise en valeur des différences psychiques (troubles DYS, autisme, handicap mental).

- ⇒ Le 12 janvier : atelier d'improvisation à destination des enfants encadré par les comédiens de l'association Théâtre et Différence (ATD).

-
- ⇒ Le 26 janvier : « Bienvenue en Zatybie » conférence gesticulée et causerie sur la neurodiversité avec R. Hadida journaliste comédienne, J.B. Alexanian psychiatre et A. le Marchand neuropsychologue.
 - ⇒ Le 23 février : causerie : « L'autisme, une chance pour la société » avec l'auteur de « Autisme, j'accuse ! », Hugo Horiot. Il dénonce les critères de normalité et porte un regard révolutionnaire sur l'intelligence de l'autisme. Avec Florian Forestier, philosophe et chercheur, ils s'interrogent : la société va-t-elle encore se priver longtemps de ces compétences extraordinaires ? Ils alertent sur l'impératif de normalité qui limite tant notre monde.
 - ⇒ Le 2 février et le 23 mars : « Bizarre, vous avez dit bizarre ! » spectacle de la troupe de l'Escouade. Cette pièce propose de bousculer les stéréotypes pour inviter à réfléchir ensemble à la relation de chacun au handicap. La notion de « vivre ensemble » prend tout son sens.

Les sites patrimoniaux

Depuis plusieurs années, une documentation adaptée a été mise en place sur les sites patrimoniaux : des livrets en braille et en gros caractères, reprenant la visite et le plan du site, sont à disposition au Gros-Horloge, à l'église Saint-Maclou, à l'église Sainte Jeanne d'Arc ainsi qu'à l'Abbatiale Saint-Ouen.

Par ailleurs, tous les textes historiques et patrimoniaux distribués aux visiteurs sont transcrits en français simplifié. D'une manière générale, les handicaps (mental, psychique et visuel) sont pris en compte dans l'élaboration de ces documents qui sont également validés par des usagers.

Des boucles à induction magnétique ont été installées aux accueils des sites.

D'autre part, une vidéo présentant le contenu de la visite audioguidée est proposée au Gros-Horloge pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'effectuer une visite virtuelle. La vidéo est proposée à titre gracieux.

Concernant l'Abbatiale Saint Ouen, un dossier en vue de l'obtention de la marque d'état « Tourisme et handicap » est en cours ; ceci afin de valoriser les travaux réalisés ces dernières années : création d'une rampe en enrobé pour le cheminement d'accès, installation d'une sonnette, réalisation d'une maquette tactile en concertation avec des usagers déficients visuels...

Le théâtre de l'Étincelle

Le théâtre de l'Étincelle composé de trois lieux de spectacles (Chapelle saint Louis, Chapelle Corneille, Salle Louis Jouvet) est le lieu de différents événements autour du handicap.

Cette année, l'Étincelle a particulièrement soutenu le travail de la Troupe de l'Escouade. Cette compagnie a bénéficié d'une semaine de résidence du 8 au 12 avril 2019 pour travailler sur leur dernière création « *La famille Ribouldingue* ». Celle-ci a ensuite été donnée dans le cadre du festival Curieux Printemps.

En parallèle, l'Étincelle a financé un parcours d'action culturelle avec l'Établissement Médico-Educatif Colette Yver, animé par Christine Leroy, auteure du texte « *La famille Ribouldingue* ». Cinq adolescents ont participé à ces 7 ateliers de théâtre. Ils ont également fait une visite technique de la salle Louis Jouvet, et ont assisté à 8 spectacles de la saison.

L'équipe de l'Étincelle, soucieuse d'accompagner son public dès le plus jeune âge, a également proposé une visite technique de la salle Louis Jouvet aux élèves du Centre de Rééducation Auditive Beethoven en mars 2019. Il est déjà prévu qu'ils assistent à plusieurs spectacles de la prochaine saison 2019/2020.

A la suite de cette visite, l'Étincelle a travaillé sur un document qui reprend les codes du Facile A Lire et à Comprendre à destination des enseignant.es et des élèves.

Sans oublier les publics adultes en situation de fragilité sociale, l'Étincelle(s) s'est engagé à travailler avec deux associations qui œuvrent pour l'intégration sociale des personnes en situation de souffrance psychique.

Un partenariat s'est instauré avec le Groupe d'Entraide Mutuelle de Petit-Quevilly (G.E.M. A.I.D. 76) qui accompagne des adultes en souffrance psychique. Ainsi, 6 personnes se sont impliquées dans le projet participatif « Les Hauts t'en Bal », et ont participé aux ateliers de musique du projet. Certains adhérents commencent à fréquenter le café des cultures et assistent à des spectacles de la programmation. Une visite technique du théâtre Louis Jouvet et une présentation de saison leur ont été proposés le vendredi 12 juillet 2019. Ce partenariat continuera l'année prochaine, avec un parcours théâtre de 20h autour du spectacle « Daddy Papillon, la folie de l'exil » avec l'artiste Naéma Boudoumi, programmée à l'Étincelle(s) pendant le festival Arts et Déchirures. P Gibaux interviendra à nouveau auprès des adhérents de l'association autour du projet participatif « Les Hauts t'enchantent ». Et ils assisteront également à de nombreux spectacles de la nouvelle saison.

Une seconde association « Les amis de la source » fréquente le théâtre dans le cadre d'un parcours du spectateur. Ils ont assisté à 11 spectacles de la saison 2018- 2019 et assisteront à 14 spectacles de la saison 2019-2020. Le tarif solidaire encourage ce public à rompre avec l'isolement.

En 2019, un travail avec l'IDFHI, LADAPT et l'ITEP l'Eclaircie, est également programmé.

De plus, dans le cadre du Festival Art et déchirure 2019, seront accueillis dans nos salles les spectacles suivants :

- Nannetti, le colonel astral, les 15 et 16 novembre
- Daddy Papillon / La folie de l'exil, les 20 et 21 novembre
- L'avenir dure longtemps, les 22 et 23 novembre

Le Festival Curieux Printemps porté par la Ville

- Partenaire de la Journée d'étude culture et handicap, portée par l'association théâtre et différence, le 14 mai 2019. Temps pour s'interroger sur la formation, la structuration et le financement des compagnies professionnelles au sein d'Esat, mais aussi quels enjeux, communications et accompagnement artistique
- Représentation par la troupe de l'Escouade/Esat du Cailly :
 - « La Famille Ribouldingue » de Christine Leroy les 22 et 29 mai
 - « L'hiver sous la table » de Roland Topor le 24 mai

Les manifestations publiques

La Ville porte le souhait de rendre ses manifestations accessibles aux personnes porteuses d'un handicap.

Lors de manifestations tel que, Rouen sur Mer, le festival « Graines de jardin », ou la journée des associations "A l'asso de Rouen », sont mis en place de manière systématique si besoin, rampes d'accès, passe câble, signalétique générale visible et optimisée, espaces de repos ombragés, places de stationnement réservées, toilettes adaptées.

A titre d'exemple, lors de Rouen sur Mer, le terrain de pétanque est pensé pour être entièrement accessible, avec un niveau de sable suffisant pour le jeu tout en restant carrossable pour les fauteuils, la « cabane à livres » propose des livres en gros caractères et des loupes, trois fauteuils hippocampes sont à disposition pour se promener sur le sable. Enfin, des accompagnateurs sont présents pour accueillir les personnes en situation de handicap et un système de navette est mis en place pour permettre aux résidents des Ehpad de venir.

Des animations sportives sur plusieurs après-midi sont proposées par les clubs présents comme la Boccia, des jeux de ballons sonores, de pétanque

pour personnes porteuses de handicap visuel...sont au programme et ouvertes à toutes et à tous, permettant ainsi la découverte de ces sports.

L'Armada

Cette année la Ville de Rouen a accueilli la 7^{ème} édition de l'Armada.

Quelques chiffres :

7 millions de visiteurs

46 navires

7 km de quai

Présence du Tenacious, unique voilier 100% accessible à tous

En amont de l'événement, les services de la Ville ont travaillé avec la Préfecture et les associations sur l'accessibilité. Ce travail a permis une amélioration certaine de l'accessibilité de la manifestation par rapport à 2013:

- Beaucoup plus de commerces accessibles grâce à des rampes d'accès
- Les ascenseurs du pont Flaubert remis en circulation
- Un WC PMR dans chaque zone sanitaire
- Une zone PMR en plus de la plateforme sur la zone des concerts
- Des déposes minute rive droite et gauche
- Des parkings PMR plus nombreux
- L'installation de zones de repos comme l'espace de la Ville de Rouen

Même si des progrès sont encore à faire, l'accessibilité a avancé.

Témoignage :

« Lors de ma visite à l'Armada, j'ai pu choisir le restaurant en fonction du menu et non de son accessibilité ».

La Ville a organisé une visite traduite en LSF à bord du bateau « le Lutèce » : 46 personnes enfants et adultes ont pu profiter de cette balade avec satisfaction malgré la pluie.

Les clubs sportifs partenaires

La Ville souhaitant favoriser l'accès au sport pour tous, une commission « Sport pour Tous et Accessibilité » a été créée au sein du Conseil des Sports.

La Ville est associée depuis plusieurs années à la semaine du tennis adapté en partenariat avec le Tennis Club d'Ymare et le Comité Régional de Sport adapté. Les animations sont ouvertes à tous.

La Ville se joint également à des événements. A titre d'exemple, elle était partenaire lors de la Course extraordinaire des PEP76 en avril 2019.

⇒ Des clubs labellisés

A ce jour, 25 labels « Sport et Handicap » ont été attribués ou sont en cours d'attribution par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour des pratiques sportives sur Rouen :

Athlétisme, baseball, basket, boxe, canoé kayak, cyclisme, échecs, sports sous-marins, gymnastique, hockey sur gazon, judo, lutte, escalade, omnisports, randonnée, rollers sport, rugby, handisport, sport adapté, sport de glace, tennis, tennis de table, tir à l'arc, volley-ball.

(20 clubs labellisés pour le mental, 8 pour l'auditif, 12 pour le visuel, 7 pour le physique). Ces chiffres sont en progression.

⇒ Des piscines accessibles :

Désormais, toutes les piscines de la Ville sont équipées de mises à l'eau. Les piscines Diderot et Boulingrin ont été équipées d'appareils complétant ainsi l'offre déjà existante sur la piscine de l'île Lacroix. Le choix de matériel a été fait en concertation avec les associations de personnes en situation de handicap présentes à la Commission Communale Pour l'Accessibilité. Ces appareils permettent à l'utilisateur de descendre dans l'eau en choisissant la vitesse de descente qu'il souhaite.

La vie associative

La Ville soutient les associations de personnes en situation de handicap par :

- la mise à disposition de locaux ponctuellement ou de façon permanente,
- l'attribution de subventions,
- un partenariat lors d'événement ou d'action,
- du prêt de matériel lors de manifestation,

Toute demande de subvention comporte une rubrique qui interroge sur l'implication envers les publics en situation de handicap et ce quel que soit l'objectif de l'association.

C. Accueillir tous les enfants

La petite enfance

Quelques chiffres :

46 enfants en situation de handicap accueillis dans les structures de la Ville

22 sur les places dédiées dans les structures Ile aux Trésors (10), Terre des enfants (8) et Etoile du Sud (4)
 24 en halte-garderie ou autres crèches
 Accueil possible jusqu'à l'âge de 5 ans révolus.

Le projet 2014-2020 en faveur de la petite enfance poursuit l'engagement initié dès 2011 pour un accueil de qualité des enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil.

Le projet « stimulations précoces » :

La Ville est inscrite dans un projet novateur sur la prise en charge précoce des enfants présentant des troubles autistiques : le projet « Stimulations précoces ».

Un projet de plateforme d'interventions précoces, à destination de très jeunes enfants porteurs ou suspectés de présenter des Troubles du Spectre Autistique (TSA) a vu le jour, en crèche, en 2016. Les enfants entre 18 et 36 mois bénéficient d'une prise en charge précoce et intensive par une équipe pluridisciplinaire. Une convention de partenariat a été signée entre la Ville, le Centre Ressource Autisme Normandie Seine-Eure (CRANSE) et le Centre d'Action médico-Sociale Précoce (CAMSP) du CHU.

Dans le cadre de ce projet, des formations ont été organisées en soirée pour les équipes. Chaque année, une nouvelle formation est organisée pour le personnel ayant nouvellement intégré les services. Des intervenant.es du CRANSE et du CHU l'animent conjointement en présentant une définition de l'autisme et les signes pouvant permettre un dépistage précoce. Depuis 2016, 8 agent.es ont été également formé.es à la méthode spécifique de Denver.

D'autre part, le Centre Ressources Autisme Seine-Eure a poursuivi la formation des professionnels des crèches, en présentant une définition de l'autisme et les signes pouvant permettre un dépistage précoce. En 2018, 6 agents ont approfondi leurs connaissances en participant à des sessions plus spécifiques.

Quelques données fin 2018,
 7 crèches et haltes garderies lieux d'accueil du projet contre 4 au départ
 Pierre de lune, Terre Adélie, Pain d'épices, l'île aux trésors, les cigognes sur la rive gauche, Terre des enfants, Les explorateurs
 7 nouveaux enfants accueillis
 8 agents formés à la méthode de Denver

L'expérience s'avère positive puisque 5 enfants ont pu quitter le dispositif en maintenant éventuellement un temps très partiel en crèche et laisser place à de nouvelles prises en charges.

D'autre part, grâce aux différents temps de formation, les professionnels des crèches ont développé des compétences dans le repérage précoce de troubles du développement. Ils peuvent ainsi alerter très tôt leur Direction, la psychologue du service et le médecin de crèche afin qu'en lien avec les parents, le contact puisse s'établir rapidement en vue d'une consultation spécialisée vers le C.A.M.S.P du C.H.U.

Les familles sont accompagnées par le médecin de crèche et les équipes de Direction pour les orientations après la crèche. Les observations sont synthétisées dans un écrit, transmis à la famille ainsi qu'à la M.D.P.H., à la demande. Lorsque la scolarisation est envisagée, un lien est fait avec les équipes éducatives.

L'école

Sur l'année scolaire 2018-2019, 170 enfants ont été accompagnés, certains bénéficiaient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation sur avis de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. 75 enfants fréquentent des classes spécialisées, 95 autres sont en inclusion dans des classes ordinaires. Une grande majorité fréquente également les temps périscolaires.

Les différents types d'aide :

- Aide matérielle
- Aide humaine
- Aide matérielle et humaine
- Attention particulière sans aide spécifique

Nombres d'enfants accueillis et nombres d'animateurs dédiés :

Sur le temps périscolaire, 39 enfants en situation de handicap font l'objet d'un accompagnement soit par leur A.V.S. (recruté par la mairie en priorité lorsque celui-ci est disponible) ou par un animateur.trice dédié.e sur les temps méridiens. La Ville consacre un budget annuel de 120 000 euros à cet accompagnement.

295 enfants ont également bénéficié d'un Projet d'Accueil Individualisé pour raisons de santé.

Plusieurs écoles de la Ville accueillent des classes spécifiques :

- 2 classes ULIS 1 et 4 à l'école Debussy élémentaire
- 1 classe ULIS 1 à Legouy
- 1 classe ULIS 1 à Balzac élémentaire
- 1 classe ULIS 1 à Pouchet
- 1 unité d'enseignement pour enfants autistes en lien avec Autisme 76 à l'école maternelle Catherine Graindor

- 1 classe pour enfants sourds (en lien avec le CRA Beethoven) à l'école Cavelier de la Salle maternelle

ULIS* : Unité Localisée pour Inclusion Scolaire

Mise en place de démarches afin d'améliorer l'accueil :

- ✓ Réunion de concertation avec les médecins, les Inspecteurs de l'Education Nationale, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les services de la Direction des Temps de l'Enfant. Cette instance se réunit une fois par an afin de réaliser un bilan annuel et ouvre ainsi des pistes d'amélioration pour la rentrée scolaire suivante
- ✓ Présence des infirmières municipales représentant la Ville, lors des signatures des Projets d'Accueil Individualisé (PAI), des Equipes de Suivis de Scolarité (ESS) et des réunions d'équipes éducatives
- ✓ Création d'un document intitulé « Collaboration de la Ville pour l'accompagnement des temps scolaires et/ou périscolaires » reprenant les besoins de l'élève notifié par l'ESS à destination du personnel du périscolaire et des centres de loisirs
- ✓ Préparation du passage de la crèche à l'école maternelle
- ✓ Collaboration avec la famille, les enseignants référents de l'Education Nationale, la ou les structures et les professionnel.les suivant l'enfant afin d'améliorer son accueil

Pour faciliter la scolarité des enfants et de manière générale, la Ville :

- ⇒ prend contact en amont avec la famille via les infirmières municipales si besoin
- ⇒ prend à sa charge la rémunération des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et des animateurs.trices spécifiques qui accompagnent les enfants pendant le temps périscolaire
- ⇒ fournit du mobilier et du matériel adaptés si besoin
- ⇒ met en place des aménagements d'horaires ou des organisations spécifiques si besoin

Du personnel formé :

En début d'année, les animateur.trices référent.es sont sensibilisés aux différents types de handicap par les infirmières de la Direction des Temps de l'Enfant. Elles préviennent et forment le personnel municipal aux besoins spécifiques de l'élève, dès qu'un enfant porteur de handicap est accueilli dans l'établissement.

En 2018/2019, tous les Agent.es Territoriaux Spécialisé.es des Écoles Maternelles (ATSEM) ont suivi une formation sur les Troubles du Spectre Autistique (TSA). Cette formation de deux heures avait pour objectif le repérage et l'accompagnement des enfants présentant un TSA.

Un plan de formation a été mis en place sur 3 ans afin de former également les 500 agents de la petite enfance, de l'animation et de la vie scolaire

Des actions de sensibilisations portées par la Ville:

- ⇒ Cycle « Le sport s'adapte à tous » : Sensibilisation au handicap à travers différents supports (vidéo, jeu de questions-réponses...) et pratiques sportives adaptées pour un public mixte: (Boccia, tir à l'arc, bowling, golf...). 4 écoles ont bénéficié de cet atelier, animé par la Ligue de sport adapté de Normandie
- ⇒ Secteur Renard (5 écoles) les élèves ont profité d'une initiation au Torball et une sensibilisation au handicap sur le temps de midi par le coordinateur pôle ressources. L'année précédente, 2 écoles avaient déjà profité de ce projet
- ⇒ Journée Internationale du Handicap le 3 décembre 2018 :
Tout au long de la première semaine de décembre, les animateurs ont réalisé des actions de sensibilisation sur le thème du handicap sur les temps périscolaires, dans toutes les écoles
- ⇒ Action éducative « Et toi, comment ferais-tu à ma place ? », renouvelée en 2019, en plusieurs temps forts :

Objectifs :

- Connaître les différents types de handicap (visuel, moteur, auditif, mental, psychique)
- Sensibiliser aux problématiques quotidiennes liées au handicap
- Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap au sein de l'établissement scolaire
- Favoriser l'inclusion des enfants et adultes porteurs de handicap dans leur lieu de vie
- Faire évoluer les représentations liées au handicap afin d'éviter les stigmatisations
- Respecter autrui, accepter les différences et favoriser la tolérance

Du 7 novembre 2018 au 8 février 2019 : les enfants ont été amenés à réaliser des créations artistiques sur le temps périscolaire sur le handicap visuel ou auditif ou moteur ou psychique avec l'aide d'un budget de 50 € par école. Ces œuvres ont décoré la salle de la Halle aux Toiles lors du « temps fort ».

La semaine du 3 au 7 décembre 2018, semaine du handicap, fut l'occasion de débats sur le sujet du handicap, de découvertes (langue des signes, dégustation avec les yeux bandés, activités avec une seule main ou dans le silence complet par exemple). Les écoles participantes à l'action ont été dotées de matériel pédagogique :

expo, vidéos, jeux, livres, lunettes spéciales ... Les élèves ont été également initiés aux sports adaptés par un éducateur sportif.

En mars, comme l'année précédente, une journée « temps fort » a eu lieu à la Halle aux toiles. Les écolier.es ont pu rencontrer des associations œuvrant autour du handicap sur le temps scolaire lors d'animations

Puis la Journée de rencontre sportive au centre sportif Saint-Exupéry en mai 2019 :

Objectifs :

- Transmettre aux enfants, aux professeur.es des écoles et référent.es périscolaires les connaissances sur les différents types de handicap (visuel-moteur-auditif-mental-psychique)
- Favoriser l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap au sein de l'établissement scolaire
- Mettre en place des activités handisport
- Pérenniser le projet au moins jusqu'aux JO paralympiques 2024
- Appropriation du projet par les enfants, enseignant.es et animateur.trices périscolaires
- Mise en place d'une démarche de citoyenneté Public ciblé : Enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de Rouen

180 enfants de 8 à 11 ans ont pu durant une journée s'exercer à des activités paralympiques (cécifoot, boules carrés, sarbacane, parcours d'obstacles, parcours auditifs, Kimball, parcours freestyle)

Le centre de loisirs :

Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis en centre de loisirs.

Un travail en amont est réalisé afin d'assurer une prise en charge adéquate.

- ✓ Rencontre préalable de la famille avec la Direction du centre de loisirs et les infirmières municipales afin d'évaluer les besoins spécifiques
- ✓ Adaptation progressive et/ou mise en place d'un accueil à temps partiel si besoin
- ✓ Accompagnement spécifique de l'enfant (animateur.trice supplémentaire, matériel adapté...).
- ✓ Evaluation avec la famille en cours de séjour

Certains centres de loisirs, comme celui de Rosa Parks, sont entièrement accessibles.

En 2019, 25 enfants en situation de handicap ont fréquenté les accueils de loisirs pendant les vacances, certains sont scolarisés en Instituts Médicaux

Educatifs (IME). Afin de favoriser un accueil et un accompagnement adaptés, entre 9 et 11 animateurs supplémentaires sont recrutés par session.

Le Contrat Partenaires Jeunes (CPJ):

Ce Contrat permet à la Ville de financer en association avec la Caisse d'Allocations Familiales, les loisirs de jeunes rouennais de 6 à 20 ans. L'enfant ou le jeune s'engage alors à être assidu à son activité et à participer à une contrepartie citoyenne.

Depuis plusieurs années des actions de sensibilisation autour de la thématique handicap sont menées par le CPJ en partenariat avec des associations (création d'outils d'audio description pour le FRAC, réalisation de courts métrages, parcours à l'aveugle, parcours en fauteuil, enregistrement d'audio livre, formation guide « Rouen impressionné » pour accompagner des personnes déficientes visuelles ...). Cette année, l'idée est de sensibiliser les jeunes aux handicaps et de les amener à participer à la réflexion de la Ville sur les aménagements urbains.

- ⇒ Ateliers «Web radio » les jeunes de l'IME de Mont-Cauvaire et du CPJ se sont initiés aux principes de la web radio ; les deux groupes de jeunes ont travaillé ensemble afin d'expliquer au travers d'une émission « c'est quoi un Fond Régional d'Art Contemporain (FRAC) ? »
- ⇒ Parcours accessibilité : l'objectif était de sensibiliser les jeunes au handicap, de les mettre en situation puis à travers une déambulation de les amener à identifier les solutions susceptibles d'être mise en œuvre afin d'améliorer l'accessibilité. Depuis deux ans, en avril, un parcours handicap visuel et physique est réalisé dans les quartiers Châtelet et Sapins. Les jeunes se mettent en situation de handicap par le jeu (lancer de balle sonorisée, exercice de déplacement et un repas pris avec les yeux bandés) puis effectuent une balade. Ils réalisent ensuite un document de synthèse de leurs observations.

Paroles de jeunes sur leur ressenti suite à l'expérience :

Lorsque l'on marche sur les chaussées déformées :

« On a une sensation de déséquilibre »

« J'ai trébuché plusieurs fois »

« On marche plus lentement et avec plus d'hésitation »

Sur une chaussée étroite au niveau d'un arrêt de bus:

« Le bruit du bus surprend, on a l'impression qu'il est juste à côté de nous et qu'il pourrait nous écraser »

En marchant à l'aveugle:

« J'ai le sentiment d'avancer dans des murs »

« On fait plus attention aux bruits qui nous entourent »

- ⇒ Marche exploratoire en octobre 2018 dans le quartier Saint Sever: dans le cadre de « LAB>FAB, les jeunes font Rouen » le Service Jeunesse, en partenariat avec la Démocratie participative et des habitants du quartier a réalisé une « marche exploratoire » dans le but d'intégrer des jeunes au processus d'amélioration de leur cadre de vie. Cette visite avec des usagers en particulier de la maison de retraite des 100 clochers a amené les jeunes à proposer des améliorations en matière d'accessibilité aux élu.es et technicien.nes, lors d'une restitution en janvier 2019. Ces suggestions seront prises en compte dans les futurs aménagements.
- ⇒ Atelier « mode et handicap », l'objectif étant de sensibiliser les jeunes aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap pour se vêtir et faire du shopping. Un échange avec des personnes en situation de handicap et l'association « Cover Dressing », puis une visite sur le terrain ont permis une prise de conscience. Une séance de mise en pratique afin de coudre des tenues adaptées pour des personnes à mobilité réduite est prévue. Une participation à une émission sur la radio HDR est également au programme.
- ⇒ Re conduite de l'action « donneurs de voix »
En partenariat avec la bibliothèque sonore du Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP), des jeunes de 15 à 19 ans participent chaque année à l'enregistrement de livres sonores pour enfants déficient visuel. Le livre est mis ensuite à disposition dans les bibliothèques de la Ville et du GIHP.
- ⇒ Projet « rendre accessibles les œuvres d'une exposition au public déficient visuel » au FRAC
Durant deux ateliers de découverte de l'art contemporain menés au Frac, les jeunes du CPJ ont été sensibilisés au handicap visuel à travers des mises en situation. Ils ont ensuite élaboré des outils tactiles permettant de proposer des visites adaptées aux personnes déficientes visuelles.

D. La Ville et son personnel

Pour rappel, tout établissement public ou privé d'au moins 20 salariés a l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap, à hauteur de 6% de l'effectif global.

Chiffres clés :

Au niveau national

Taux d'emploi des personnes reconnues handicapées

3.6% dans le privé

5.61% dans la fonction publique

6.76% en moyenne dans la fonction territoriale

A la Ville de Rouen

7,05% en 2018 soit plus de 160 agents concernés

Un renouvellement de convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) a été signé par la Ville le 5 novembre 2016, pour une durée de 3 ans et prenant effet au 1^{er} janvier 2016. La première convention avait été signée le 7 novembre 2011. Les objectifs fixés sont:

- ⇒ Maintenir un taux minimum d'emploi d'agents en situation de handicap de 6% sous 3 ans
- ⇒ Recruter des individus reconnus travailleur handicapé et prendre en contrat d'apprentissage 3 jeunes en situation de handicap par an
- ⇒ Améliorer durablement le maintien dans l'emploi de ces agents
- ⇒ Maintenir dans l'emploi des agent.es en restrictions d'aptitudes

Passé de 5,04% en 2010 à 7,05% en 2018, ces objectifs sont respectés.

Au sein de chacune des Directions de la Ville de Rouen, les conseiller.es et assistant.es de prévention assurent un rôle d'« interlocuteur handicap » chargé de relayer auprès du responsable absentéisme-reclassement-insertion toute problématique d'accessibilité et de maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap.

Des actions en matière de maintien dans l'emploi

- ⇒ Réalisation de bilan de compétence afin de repérer les compétences, aptitudes et motivations pour définir avec l'agent.e un projet professionnel ou de formation
- ⇒ Accompagnement à la formation. Actuellement, un agent est accompagné, il bénéficie d'une formation initiale en vue d'une reconversion professionnelle au vu de son handicap
- ⇒ Réalisation d'études ergonomiques afin de permettre un maintien dans l'emploi. Quatre agents ayant profité d'une étude ergonomique ont bénéficié d'un aménagement technique et organisationnel de leur poste de travail, en concertation avec leur direction
- ⇒ Aide aux financements d'équipements, à la prise en charge d'appareillages et adaptations de poste afin d'assurer aux agent.es

présentant des déficiences ou des incapacités, un confort de vie professionnelle et privée.

En 2018 :

- 2 agents en situation de handicap ont reçu une aide spécifique pour financer leurs appareils et prothèses auditives
- Plusieurs agents ont été dotés de sièges ergonomiques spécifiques
- Une personne en apprentissage bénéficie d'un mode de transport adapté afin d'effectuer les trajets domicile/centre de formation/lieu de travail

Par l'intermédiaire du responsable absentéisme-reclassement-insertion du handicap, la Ville propose un accompagnement dans le montage du dossier de demande d'aide ou de prestation compensatrice du handicap.

Les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) font l'objet d'une surveillance médicale renforcée et à ce titre ils peuvent bénéficier des aides du FIPHFP sur préconisation du médecin de prévention, dans le cadre d'un processus de maintien dans l'emploi.

Des recrutements en faveur de personnes en situation de handicap

Afin de développer une politique de recrutement volontariste en faveur des personnes en situation de handicap ainsi qu'un accompagnement personnalisé, la Ville de Rouen a signé une convention avec Cap Emploi Rouen Dieppe, le 14 septembre 2012. Celle-ci a été reconduite en 2018 de manière tacite.

Pour cela, l'engagement vise à :

- favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- intégrer la prise en compte du handicap dans les processus de recrutement de la Ville de Rouen, tout en s'adaptant à ses spécificités
- permettre que le handicap ne soit pas un obstacle au recrutement de personnes en situation de handicap dont les compétences professionnelles répondent aux besoins des services municipaux

En contrepartie, Cap Emploi Rouen Dieppe s'engage à adapter au mieux son offre de services aux besoins de la Ville en matière de recrutement et de recherche de candidatures, tout en préservant sa vocation d'accompagnement et d'insertion.

En 2018, comme déjà en 2017, et ce malgré les partenariats mis en place, très peu de candidatures sont parvenues auprès du service emploi de la Direction des Ressources Humaines.

En 2018 :

-
- 2 agents ont été recrutés sur des emplois permanents
 - 2 en contrat aidé ou à durée déterminée
 - Et depuis 2016, 7 nouveaux apprentis en situation de handicap ont pu être recrutés

Participation au « Duoday » :

Depuis 2018, la Ville participe à l'événement « Duoday », en partenariat avec le FIPHFP et le réseau Handi Pacte Normandie.

Cela repose sur un concept simple : une collectivité ouvre ses portes, un jour déterminé, à une personne en situation de handicap (demandeur d'emploi ou travailleur en Esat ou étudiant). Durant cette journée, un duo se crée entre la personne et un agent, collaborateur volontaire, donnant ainsi l'occasion de :

- Faire découvrir les métiers de la fonction publique
- Sensibiliser en interne à l'emploi des personnes en situation de handicap
- Identifier des passerelles possibles vers l'emploi
- Permettre aux agents de se mobiliser le temps d'une journée

En 2019, plusieurs agents de la Ville se sont proposés mais seulement deux personnes en situation de handicap ont répondu à nos propositions.

Un accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap

Une convention de suivi avec le GIP FEPH (Groupement d'Intérêt Public Formation Emploi des Personnes Handicapées) est établie pour chacun des apprentis en situation de handicap. Cet accompagnement individualisé, réalisé par des chargés de suivi « alternance », est axé sur les besoins de l'apprenti dans son métier mais aussi dans sa vie personnelle. Des heures de soutien scolaire lui sont proposées. Des échanges avec l'équipe pédagogique, le maître d'apprentissage du Centre de Formation Apprentis et le responsable « Absentéisme, Reclassement Insertion du Handicap » ont régulièrement lieu. Quatre conventions sont actuellement en cours.

Collaboration avec des Etablissements de Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA):

La Ville fait appel à leurs services pour :

- la mise à disposition journalière de travailleurs de l'ESAT « Le Pré de la bataille », au centre de production horticole de la ville

- des prestations de nettoyage et d'entretien de vêtements de travail par l'atelier protégé des papillons blancs
- Achat de fournitures et pièces pour matériel de nettoyage et d'hygiène

Du personnel formé

Les agent.es de la Ville bénéficient de formation et de sensibilisation sur la thématique du handicap. A titre d'exemple, on peut citer :

- ⇒ « l'accueil d'un enfant porteur de handicap ou déficient » sur 3 jours pour 31 Agentes Territoriales Spécialisées des écoles maternelles (ATSEM)
- ⇒ « les albums adaptés au handicap » sur une journée pour une agente des bibliothèques
- ⇒ « sensibilisation à l'autisme » sur une journée pour 3 agentes des crèches
- ⇒ « autisme et stratégie éducative » sur 4 jours pour 3 agentes des écoles
- ⇒ Formation des nouveaux agents des crèches engagés dans le projet « stimulations précoces » par le CAMSP (l'Unidep) du CHU et le CRANSE
- ⇒ Participation à une journée parentalité sur l'autisme et les troubles envahissant du développement d'un agent des crèches
- ⇒ Formation à la Langue des Signes Française pour une agente
- ⇒ Sensibilisation à l'accueil, l'information et l'orientation des personnes âgées pour les professionnels « primo accueillants » (agents de mairie, secrétaires médico-sociales, gardiens d'immeubles, animatrices de centre sociaux...) par la MAIA Rouen Rouvray, en collaboration avec les CLIC de Rouen et du Sud de l'agglomération. Avec pour objectif :
 - le repérage des personnes âgées fragiles
 - l'information et l'orientation vers les services adaptés
- ⇒ Sensibilisation à l'utilisation des Boucles à Induction Magnétique de guichet pour les agents concernés

Au titre des prestations sociales

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte à ses salariés ayant un enfant en situation de handicap une allocation financière mensuelle (à leur demande).

Une initiative du personnel en interne

A l'initiative d'agent.es de la Ville, une organisation en interne est mise en place pour le ramassage de bouchons en plastique au bénéfice de l'association de Seine Maritime et de l'Eure « Bouchons 276 ». Deux points de récolte, un à l'Hôtel de Ville et l'autre au centre municipal Charlotte Delbo, sont en place.

Conclusion

La politique en faveur du Handicap est une priorité pour la Ville, comme l'a démontré l'accueil les 14 et 15 novembre de cette année des ateliers du Groupe de Travail des Référents Handicaps des Villes Inclusives (GT-RAVI), en présence de Mme THORIN Déléguée Ministérielle à l'Accessibilité.

C'est en concertation et en co-construction avec les membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité, tous les services de la Ville et ceux de la Métropole que se poursuit cet engagement.

Le présent rapport témoigne ainsi de l'implication de la Ville en matière d'accessibilité et d'inclusion dont quelques points marquants sont rappelés ci-dessous.

L'école Maupassant a fait l'objet d'importants travaux dont la création d'un ascenseur. Les enfants du centre voisin « Colette Yver » pourront ainsi être accueillis en inclusion, dans les années à venir et sur des temps dédiés. Une quarantaine de bâtiments de la Ville dont le Gymnase des Cotonniers, le centre Malraux sont également désormais complètement accessibles.

Les bibliothèques, les sites patrimoniaux et autres lieux d'accueil...de la Ville sont désormais équipés de Boucle à Induction Magnétique (BIM) de guichet; les usagers appareillés ou en hypoacousie peuvent ainsi entendre les agent.es sans bruit parasite.

La Ville continue son rôle précurseur dans le grand plan autisme en augmentant le nombre des places dédiées en crèche dans le cadre du projet expérimental de prise en charge précoce des enfants présentant des différences de développement. Tous les Agent.es Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) ont également bénéficié d'une formation sur les Troubles du Spectre Autistique (TSA) afin d'améliorer la prise en charge des enfants présentant ces troubles.

Ainsi dans son nouveau Projet Educatif De Territoire 2019-2022 (PEDT) le volet concernant l'accueil des enfants en situation de handicap est renforcé, décliné de façon opérationnelle dans plusieurs actions.

La Ville poursuit ainsi sa détermination à se positionner en tant que Ville accessible et inclusive.